



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0015-07, CA28 0023-50 ET CA28 0024-15

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 8 juillet 2025, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0015-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CA28 0015 A L'EFFET D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 A L'EFFET D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0024-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CA28 0024 A L'EFFET D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

Lesdits règlements ont reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, le 13 novembre 2025 (DA250136043).

Les règlements sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier adjoint le 17 novembre 2025. Ils sont entrés en vigueur à la date de délivrance dudit certificat.

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Ils peuvent également être consultés en ligne : [CA28-0015-07](#), [CA28-0023-50](#), [CA28-0024-15](#).

Fait à Montréal, le 28 novembre 2025

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza